

# TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT

à partir du 1<sup>er</sup> septembre

## LES PLASTIQUES



Tous les emballages ménagers en plastique vont désormais dans le sac jaune (bouteille, flacon, sachet, tube, boîte, barquette en polystyrène et autres emballages...)

## LES MÉTAUX



En plus des contenants alimentaires métalliques habituels, les petits emballages métalliques sont également à mettre dans le sac jaune. (opercule, papier alu, couvercle, capsule de café, tube...)

## CARTONNETTES BRIQUES & CARTONS

Les emballages de type cartonnette et les briques alimentaires vont eux aussi dans le sac jaune.



Les cartons sont acceptés en sac (1 sac maxi). Au-delà : Apport en déchèterie.

